



AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM)

N° de la demande: 1000184730 **Date limite:** 17 Janvier, 2017 **Heure:** 2 pm EST (14:00 hrs)

Il s'agit d'un besoin de l'Agence de la santé publique du Canada.

TITRE :

Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, dorénavant référé ECI-2018

APERÇU :

L'ECI a été lancée en 1998 dans le but d'approfondir les connaissances au sujet des cas signalés de mauvais traitements envers les enfants; elle est actuellement l'une des activités clés en matière de surveillance de la santé des enfants au sein de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). L'ECI est gérée au sein même de la Section de la surveillance de la violence familiale, qui fait partie de la Division de la surveillance et de l'épidémiologie du Centre de prévention des maladies, relevant de la Direction générale de la promotion de la santé et de la prévention des maladies chroniques de l'ASPC. L'ECI est une étude multi-cycle axée sur la protection de l'enfance qui examine les signalements de mauvais traitements envers les enfants (violence physique, sexuelle ou psychologique, négligence et exposition à la violence conjugale) ou les risques de mauvais traitements envers les enfants, qui explore les caractéristiques clés des enfants et de leur famille faisant l'objet d'un signalement de mauvais traitements ou de risques de mauvais traitements, et qui surveille les résultats à court terme des enquêtes (p. ex. placement sous tutelle en famille d'accueil dans la parenté). En vertu des modalités des ententes conclues entre l'ASPC et les autorités provinciales et territoriales, les travailleurs de la protection de l'enfance fournissent des données relatives à l'ECI en fonction de leurs enquêtes récemment ouvertes. Les bases de données des anciens cycles de l'ECI sont conservées au gouvernement du Canada, lequel examine les applications relatives à l'utilisation des données et rend les données accessibles aux personnes et aux organisations qualifiées, et ce, gratuitement. Les rapports sont accessibles à l'adresse Web suivante : <http://www.phac-aspc.gc.ca/cm-vee/csca-ecve/2008/index-fra.php>.

PORTÉE DES TRAVAUX :

Une équipe multidisciplinaire de l'entrepreneur (ci-après l'« entrepreneur ») est nécessaire à la réalisation du prochain cycle de l'Étude canadienne sur l'incidence (ECI) des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, ci-après désignée par « ECI-2018 ». Ce cycle nécessitera la collecte de données d'environ 55 organismes et bureaux provinciaux et territoriaux de la protection de l'enfance à l'échelle du Canada.

Objectifs du requis

Les objectifs particuliers de l'ECI-2018 sont les suivants :

- acquérir des renseignements de base sur les signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants;

- au moyen d'une méthodologie robuste et rigoureuse, produire des estimations nationales concernant le nombre d'enfants faisant l'objet d'une enquête liée aux mauvais traitements envers les enfants au Canada;
- accroître la compréhension à l'égard des types de mauvais traitements envers les enfants et de la gravité de celle-ci;
- produire des données probantes pour favoriser le ciblage des ressources à l'intention des enfants à risque d'être victimes de violence et de négligence;
- recueillir des renseignements qui pourraient aider à éclairer les programmes et les politiques visant les enfants et les jeunes qui risquent de subir des sévices en raison de mauvais traitements;
- recueillir des renseignements détaillés sur les facteurs liés au signalement des cas de mauvais traitements envers les enfants, y compris :
 - o l'enfant qui fait l'objet d'une enquête,
 - o la famille de l'enfant faisant l'objet d'une enquête,
 - o le ménage au sein duquel vit l'enfant faisant l'objet d'une enquête,
 - o la nature des mauvais traitements soupçonnés ou corroborés,
 - o les services touchés, y compris l'éducation, la formation et l'expérience des travailleurs de la protection de l'enfance qui mènent l'enquête;
- recueillir des données qui peuvent être utilisées en vue de mieux comprendre la corrélation entre certains déterminants de la santé – p. ex. le revenu, l'environnement physique et social, le statut social, le réseau de soutien social, le développement de l'enfant et les capacités d'adaptation personnelle (notamment en ce qui concerne la santé mentale et la toxicomanie) – et le signalement de cas de violence et de négligence envers les enfants;
- recueillir des données permettant d'examiner dans quelle mesure le signalement des cas de violence et de négligence envers les enfants représente un facteur de risque à long terme entraînant des résultats négatifs sur le plan de la santé et sur le plan social.

Calendrier et niveau d'effort estimatif (structure de répartition du travail)

Veillez noter que les nombres indiqués dans la colonne des « produits livrables » correspondent à ceux qui sont indiqués dans l'énoncé des travaux.

N ^o	Produits livrables	Date d'exécution
1	1.1 Plan de travail détaillé; 6.1 Plan pour s'adresser aux autorités provinciales ou territoriales et aux autres autorités pour leur demander de fournir des données	28 février 2017 T4 2016-2017
2	3.1 Communication au responsable technique d'une copie de toutes les présentations au CER; 1.2 Rapports d'étape trimestriels; 6,2 Liste des organismes de protection de l'enfance ayant mené des activités au Canada en 2017; 6.5 Liste des changements prévus concernant le nombre d'organismes de protection de l'enfance en 2018	30 juin 2017 T1 2017-2018
3	4.1 Plan de fiabilité de test-retest; 1.2 Rapports d'étape trimestriels	30 septembre 2017 T2 2017-2018
4	3.2 Lettres d'approbation de la part des comités de révision; 1.2 Rapports d'étape trimestriels	20 décembre 2017 T3 2017-2018
5	4.2 Rapport sur les résultats de l'analyse de fiabilité de test-retest; 4.3 Version définitive des instruments testés; 5.1 Plan de formation; 5.2 Documents de formation, y compris les manuels et les guides; 1.2 Rapports d'étape trimestriels	25 mars 2018 T4 2017-2018

6	2.1 Estimation du nombre de formulaires en format papier nécessaires; 6.3 Confirmation de Statistique Canada à propos de la réception des renseignements relatifs à l'échantillonnage; 1.2 Rapports d'étape trimestriels	30 avril 2018 T1 2018-2019
7	6.4 Fichier Excel contenant l'information sur les organismes de protection de l'enfance dont les données ne sont pas accessibles; 9.1 Plan de contrôle de la qualité; 1.2 Rapports d'étape trimestriels; 8.1 Liste des organismes de protection de l'enfance ayant demandé un sous-échantillonnage	31 août 2018 T2 2018-2019
8	1.2 Rapports d'étape trimestriels	31 octobre 2018 T3 2018-2019
9	10.1 Version préliminaire du fichier de données brutes; 1.2 Rapports d'étape trimestriels	28 février 2019 T4 2018-2019
10	10.2 Nombre total de formulaires en format papier; 10.3 Estimation de la date d'achèvement de la saisie des données; 10.4 Dossiers sur la conclusion de tous les cas sélectionnés; 1.2 Rapports d'étape trimestriels; 13.1 Rapport sur la méthodologie de l'ECI-2018	30 avril 2019 T1 2019-2020
11	5.3 Rapport final sur les séances de formation dans tous les organismes de protection de l'enfance; 14.1 Rapport sur l'état de la protection de l'enfance	30 juin 2019 T1 2019-2020
12	11.1 Formulaires papier remplis; 11.2 Base de données nettoyée, y compris les variables calculées; 12.1 Dictionnaires de données; 12.2 Rapport de données; 1.2 Rapports d'étape trimestriels	30 septembre 2019 T2 2019-2020
13	7.1 Confirmation que les renseignements requis (aux fins de poststratification) ont été transmis à Statistique Canada; 1.2 Rapports d'étape trimestriels; 15.1 Chapitres du rapport sur les principales constatations	31 décembre 2019 T3 2019-2020
14	16.1 Rapport d'évaluation des processus; 7.1 Rapports d'étape trimestriels	15 mars 2020 T4 2019-2020

POSSESSION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Canada retiendra la propriété intellectuelle.

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ :

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, ainsi qu'une cote de protection des documents approuvée au niveau **PROTÉGÉ B**, délivrées par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de **Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)**.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **PROTÉGÉS**, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent **TOUS** détenir une **COTE DE FIABILITÉ** valide, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L'entrepreneur **NE DOIT PAS** utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements **PROTÉGÉS** tant que la DSIC de TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Après que cette approbation aura été accordée, ces tâches peuvent être effectuées au niveau **PROTÉGÉ B**.

4. Les contrats de sous-traitance qui comportent des exigences relatives à la sécurité ne doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - a) la Liste de vérification des exigences en matière de sécurité et la directive de sécurité (s'il y a lieu), ci-jointes à l'annexe C; et
 - b) le Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

Tableau d'évaluation des exigences obligatoires :

À L'ATTENTION DES SOUMISSIONNAIRES			
À l'attention des soumissionnaires : en regard de chaque critère, inscrire le numéro de la ou des pages pertinentes de votre proposition qui traitent de l'exigence spécifiée dans le critère.			
n°	Critères techniques obligatoires	Atteint (Oui/Non)	Renvoi à la soumission (indiquer le n° de page)
CTO1	<p>Au moins un membre principal de l'équipe de projet, qui participe activement à toutes les phases du projet, doit avoir de l'expérience dans la réalisation d'au moins un (1) projet de recherche ou de surveillance visant à recueillir des données auprès des organismes de protection de l'enfance au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>Afin de démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir, pour chacun des projets :</p> <p>a) le nom de l'organisation ou de l'entreprise cliente à laquelle les services ont été fournis;</p> <p>b) la date de début et la date de fin du projet;</p> <p>c) le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel du chargé de projet, si ces renseignements sont disponibles; et</p> <p>d) Une brève description des responsabilités et des services fournis, ainsi que le nombre de jours que la ressource proposée a consacré au projet cité.</p> <p><i>Des vérifications des références pourraient être effectuées, à la seule discrétion de la Couronne.</i></p>		
CTO2	Ensemble, le personnel proposé doit être en mesure de réaliser une étude de surveillance qui nécessite une collaboration pancanadienne, notamment avec les		

	<p>ministères provinciaux et territoriaux. Ensemble, l'équipe doit avoir joué un rôle de premier plan dans un projet de recherche ou de surveillance réalisé au cours des dix (10) dernières années, dans au moins trois (3) provinces ou territoires différents au Canada.</p> <p>Afin de démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir, pour chacun des projets :</p> <p>a) le nom de l'organisation ou de l'entreprise cliente à laquelle les services ont été fournis;</p> <p>b) la date de début et la date de fin du projet;</p> <p>c) le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel du chargé de projet, si ces renseignements sont disponibles;</p> <p>d) une brève description des responsabilités et des services fournis et le nombre de jours que la ressource proposée a consacré au projet.</p> <p><i>Des vérifications des références pourraient être effectuées, à la seule discrétion de la Couronne.</i></p>		
CTO3	<p>CTO3.1 Exigence minimale en matière d'études. Au moins un (1) des principaux membres de l'équipe de projet proposée doit être titulaire d'un doctorat d'une université reconnue avec une spécialisation acceptable en sciences sociales ou dans un domaine lié à la santé.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie du diplôme de la ressource proposée au moment de la soumission.</p>		
	<p>CTO3.2 Au moins un (1) des principaux membres de l'équipe de projet proposée doit être titulaire d'une maîtrise en travail social d'une université reconnue.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie du diplôme de la ressource proposée au moment de la soumission.</p>		
	<p>CTO3.3 Au moins un (1) des principaux membres de l'équipe de projet proposée doit être titulaire d'une maîtrise en statistique d'une université reconnue.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie du diplôme de la ressource proposée au moment de la soumission.</p>		
CTO4	<p>Le soumissionnaire doit décrire brièvement la structure de l'équipe de projet proposée, le nombre de ressources affectées et leurs rôles et responsabilités, désigner les personnes clés de l'équipe qui seront affectées au</p>		

	<p>contrat, et fournir leur curriculum vitæ.</p> <p>Les renseignements suivants doivent être fournis dans un rapport sommaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la description des fonctions de chaque personne. • les rôles, responsabilités et niveau d'effort estimatif (nombre de jours-personnes) du personnel proposé. • les raisons pour lesquelles le personnel proposé est qualifié pour travailler à ce projet, d'après leurs compétences, leurs titres professionnels, leurs études et leur expérience. 		
CTO5	<p>Le soumissionnaire doit fournir l'attestation suivante signée avec sa proposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestations indiqués à Section V. • Entente de non-divulgence (annexe D); <p>à défaut de quoi la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée.</p>		

MÉTHODE DE SÉLECTION :

La méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique -70% - et du prix - 30%.

Les demandes de renseignements concernant le besoin de la DP doivent être adressées par écrit à :

Nom de l'agent: Arif Hussain

Courriel: arif.hussain@hc-sc.gc.ca